

Thème n°4	Objet de travail conclusif	Jalon	Dossier ressources
Identifier, protéger et valoriser le patrimoine : enjeux géopolitiques.	La France et le patrimoine, des actions majeures de valorisation et de protection	<i>La patrimonialisation, entre héritage culturel et reconversion. Le Bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais</i>	La candidature et l'inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial de l'UNESCO 2002-2012
Auteur	Marie Patou, chargée de mission Patrimoine-Education, Mission Bassin Minier		

La candidature et l'inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial de l'UNESCO 2002-2012

- I. Pourquoi une telle démarche ?
- II. La mobilisation des acteurs
- III. La candidature technique étape après étape
- IV. L'inscription du 30 juin 2012

Avec sa création en septembre 2002 puis son lancement officiel en janvier 2013, l'association Bassin Minier Uni (BMU) a fait le pari de constituer un dossier de candidature du Bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais à une inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Après dix années de travail et de mobilisation, le Bassin minier a été inscrit sur la Liste juin 2012, lors de la session annuelle du Comité du patrimoine mondial à Saint-Pétersbourg en Russie. Si elles imposaient peu d'évidence en 2003, la candidature et l'inscription ont néanmoins constitué un tournant pour le territoire. Pour les porteurs, une reconnaissance aussi exceptionnelle que celle accordée par le Comité est, au-delà d'un



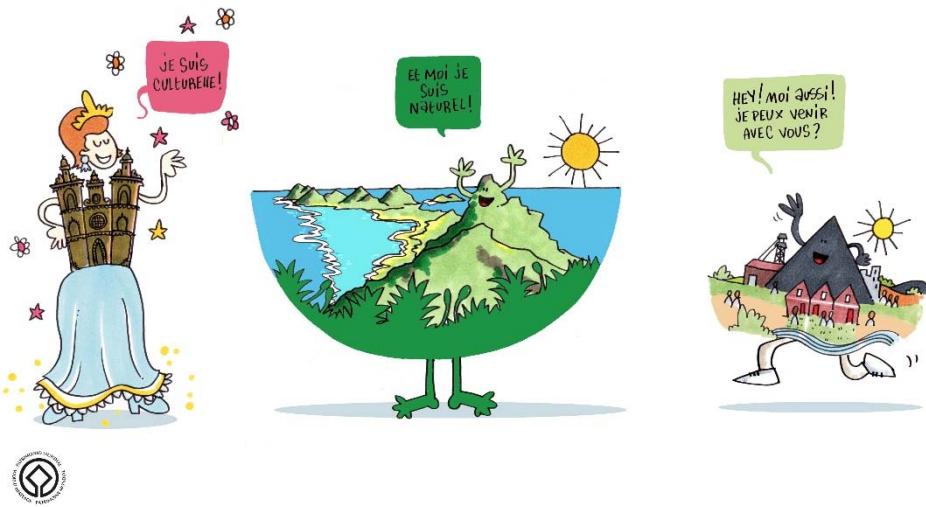
hommage appuyé aux hommes et aux femmes qui ont travaillé dans le Bassin minier, une démarche propre à stimuler des dynamiques constructives pour l'avenir du Bassin et de sa population. La candidature s'est construite étape par étape et a acquis sa légitimité dans le temps, sur dix ans, en associant simultanément études techniques et concertation avec les ministères, les élus, les acteurs locaux et la société civile.

I. Pourquoi une telle démarche ?

« *Exceptionnel et universel, et si c'était nous ?* ». Le premier « slogan » de l'association BMU résume en grande partie les motivations de quelques personnalités dans l'immense défi de faire inscrire le Bassin minier sur la Liste du patrimoine mondial. Les ambitions sont multiples.

A priori dépourvus du caractère sacré traditionnellement conféré à la notion de patrimoine, les bâtiments et les paysages hérités de l'histoire industrielle du Bassin minier ont longtemps suscité indifférence et incompréhension, voire mépris. L'un des défis de la candidature a été de prendre à contre-pieds ces perceptions afin que l'histoire et l'héritage culturel du Bassin minier soient considérés comme un patrimoine à part-entière, digne d'intérêt, au même titre que d'autres patrimoines culturels plus classiques et plus communément admis.

LE PATRIMOINE MONDIAL, CE N'EST PAS
QUE DES PROUesses MONUMENTALES ET DE
PRÉCIEUX PAYSAGES NATURELS !



©Mission Bassin Minier

Ensuite, il s'agissait également de bousculer les représentations stigmatisantes attachées au Bassin minier, trop fréquemment réduit aux clichés de « vieux pays noir » et ses corollaires (misérabilisme, etc.). A travers une reconnaissance de prestige, l'objectif était de favoriser une attractivité renouvelée, en posant un regard neuf et juste, tant pour « l'extérieur » du territoire que pour « l'intérieur », c'est-à-dire la population, en lui offrant une autre lecture de son territoire et de son cadre de vie.

L'INSCRIPTION AU PATRIMOINE MONDIAL...
POUR CASSER LES CLICHÉS !



© Mission Bassin Minier

Enfin, il s'agissait de considérer et de positionner le patrimoine minier comme un outil de développement territorial. L'exploitation minière fut à la source du développement économique historique du territoire :

devenus patrimoines, ces héritages de cette industrie pouvaient contribuer au développement de nouvelles dynamiques et à l'amélioration de la qualité de vie. En effet, en désignant cet héritage comme Patrimoine mondial, c'est certes reconnaître sa valeur patrimoniale et s'engager à prendre soin de sa conservation, mais c'est aussi se donner la possibilité d'atouts supplémentaires pour envisager le futur culturel, social et économique du Bassin minier, qu'il s'agisse de nouvelles activités (tourisme, implantation d'entreprises) ou de nouveaux modes de faire, notamment en matière d'aménagement du territoire.

AVEC LE PATRIMOINE MONDIAL,
L'HISTOIRE CONTINUE !



© Mission Bassin Minier

Mot de soutien de Pierre Mauroy
Ancien Premier Ministre, Président du Comité de Soutien de BMU

3

« Les mines ont marqué notre histoire, nos paysages et nos villes. Elles ont créé une société pluriculturelle, façonné notre identité et nos traditions et transformé nos modes de vie en profondeur, plus que certains ne le croient de nos jours. Cette histoire industrielle renvoie ainsi à des valeurs communes et toujours partagées. Témoignage de ces bouleversements - qu'ils soient techniques ou sociaux, qu'ils aient transformé les paysages ou l'environnement - le Bassin minier du Nord-Pas de Calais possède toujours une force incontestable. En mémoire de l'innassable combat des mineurs pour la prise en compte des Droits de l'Homme dans le cadre du travail, il fait figure de symbole. Si, aujourd'hui, cette lutte n'est plus d'actualité dans notre pays, elle trouve encore toute sa place dans certaines exploitations minières en activité dans le monde. L'inscription de notre Bassin minier sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO constituerait un témoignage d'émotion et d'humanité pour les générations passées, présentes et futures, un geste de soutien et de vigilance. Il serait enfin un message d'espérance pour tous ceux qui, partout dans le monde, se battent pour leur liberté et leurs droits, parfois même les plus fondamentaux. Au-delà de la défense de ce patrimoine industriel et culturel, c'est aussi le sens que je donne à notre candidature, l'histoire du Bassin minier du Nord-Pas de Calais est, évidemment, universelle ».

Journal de la candidature, BMU, mars 2006

Le Monde

Consulter le journal
 ACTUALITÉS ▾ ÉCONOMIE ▾ VIDÉOS ▾ OPINIONS ▾ CULTURE ▾ M LE MAG ▾

INTERNATIONAL

Partage 

Le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais candidat au patrimoine de l'Unesco

A mesure que fermentaient les puits, les élus se sont lancés dans une politique de reconversion et de développement durable. Ils attendent de cette distinction un changement d'image, une dynamisation territoriale et une reconnaissance internationale

Par Geoffroy Deffrennes

Publié le 11 avril 2005 à 14h00 - Mis à jour le 13 avril 2005 à 14h04 - 

Article du Monde avril 2005

https://www.lemonde.fr/international/article/2005/04/11/le-bassin-minier-du-nord-pas-de-calais-candidat-au-patrimoine-de-l-unesco_637687_3210.html

II. La mobilisation des acteurs



Autocollant BMU de 2003

La candidature du Bassin minier s'est dès le départ inscrite dans la catégorie de « Paysage culturel évolutif vivant », présentant non pas seulement quelques sites emblématiques mais un territoire transformé par l'industrie charbonnière de manière globale. Ce positionnement a supposé de susciter l'adhésion du plus grand nombre à la démarche et de travailler avec de très nombreux acteurs, dans toutes les disciplines et à toutes les échelles. La volonté était double : d'une part, faire que cette ambition ne soit celle de quelques-uns mais celle d'un territoire ; d'autre part, s'assurer de la gestion du bien proposé à inscription par l'implication des multiples dépositaires du patrimoine. L'association BMU a donc joué un rôle d'ensemblier, fédérant par le biais de rencontres régulières et de

groupes de travail, tous les acteurs politiques, institutionnels et associatifs concernés. Chacun d'entre eux a soutenu la démarche soit en participant financièrement¹, soit par la mise à disposition de leurs données et de leurs expertises.

¹ Environ 250 000 euros par an. L'association comptait 3 salariées.

UNE MOBILISATION POPULAIRE ET INSTITUTIONNELLE



4

©Mission Bassin Minier

Les organismes spécialisés

La gestion des conséquences de la fin de l'exploitation (cf. article sur la patrimonialisation de l'héritage minier) a initié la mise en place de structures institutionnelles et opérationnelles, chacune possédant des compétences et une capacité opératoire sur les différents éléments du patrimoine et des paysages du Bassin minier. L'association s'est logiquement appuyée sur ces organismes spécialisés pour réaliser le dossier de candidature.

La Mission Bassin Minier a été l'opérateur technique de l'association BMU. Créeé en 2000, elle a apporté son assise institutionnelle, son expertise et a mené la plupart des études nécessaires à la candidature. Elle est aujourd'hui désignée la structure gestionnaire de l'inscription du Bassin minier Patrimoine mondial

D'autres organismes techniques se sont associés à la démarche tels l'Etablissement Public Foncier (requalification des sites miniers), Maisons et Cités et la Société Immobilière de l'Artois (gestionnaires et bailleurs principaux des logements miniers), les Conseils en Architecture, Urbanisme et Environnement du Nord et du Pas-de-Calais (CAUE), le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut...

BMU a également bénéficié des compétences des structures culturelles et environnementales qui travaillent depuis de nombreuses années à la connaissance et à la valorisation du patrimoine minier, notamment le Centre Historique Minier Nord-Pas de Calais à Lewarde et le CPIE -Chaine des Terrils qui ont directement contribué à la construction du dossier de candidature par la mise à disposition de leurs connaissances, de leurs travaux et de leurs archives. Une coopération s'est également engagée avec d'autres structures telles Culture Commune, Scène Nationale du Pas-de-Calais (fabrique théâtrale) et les acteurs touristiques.

Les services de l'Etat

Dossier d'Etat, la candidature a également été le fruit d'une étroite collaboration avec les services de l'Etat, qu'il s'agisse des services centraux à Paris (ministère de la Culture et ministère de l'Ecologie et du Développement Durable de l'époque) ou des services déconcentrés tels la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) ou la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL). Un premier dossier de candidature rendu en 2005 fut le point de départ de nombreuses réunions avec les services centraux au sujet de l'avancement des études, des argumentaires



LE BASSIN MINIER AU PATRIMOINE MONDIAL Plus qu'une candidature : un territoire en marche.



→ Bien sûr, cette candidature est affaire de dossier.

La description des éléments du patrimoine minier mobilise les experts tandis que la préparation du plan de gestion, c'est-à-dire les projets de mise en valeur, fait de les grands opérateurs de l'aménagement et du développement des territoires à prendre le crayon

pour dessiner un avenir à ce patrimoine : Mission Bassin Minier, Etablissement Public Foncier, Maisons et Cités, intercommunalité... « un travail à faire ».

Cependant, cette candidature est aussi la démarche de mobiliser acteurs, anonymes ou non, qui revendiquent un héritage jusqu'alors négligé et perçu pour sa faute ou

et du périmètre, des exigences du plan de gestion... Les fondements de la candidature ont par ailleurs été soumis en 2007 à un collège d'experts européens, dans le cadre d'un séminaire en partie financé par l'Etat. Enfin, concernant la protection du bien proposé à inscription, la DRAC a mené en 2009 une exceptionnelle campagne d'inscription au titre de Monuments Historiques par laquelle 69 édifices de patrimoine minier ont été reconnus d'importance nationale.

Les collectivités territoriales et les élus



Rencontres BMU en 2006. ©Mission Bassin Minier

informées de l'avancement des études concernant leurs territoires, comme lors de l'inventaire général du patrimoine minier pour lequel elles ont été sollicitées ou encore lors de la délimitation du périmètre proposé à inscription. BMU a également mené des actions de sensibilisation directement auprès des élus. Ainsi, en 2007, chaque maire du territoire s'est vu remettre un drapeau aux couleurs de la candidature et s'est vu invité à adhérer à un « clubs des communes ».

L'association a organisé des rencontres annuelles afin d'informer sur les avancées de la candidature et de mobiliser les acteurs du territoire autour de la protection, la gestion et la valorisation de ce patrimoine.

La démarche n'aurait pu être menée sans l'implication des collectivités territoriales, qu'il s'agisse de l'ancienne Région Nord-Pas de Calais, des Départements du Nord et du Pas-de-Calais, des Communautés d'Agglomération et de Communes qui, dès 2003, ont financièrement soutenu le fonctionnement de l'Association. BMU a également bénéficié du soutien appuyé de l'Association des Communes Minières (ACM) qui rassemble l'ensemble des communes minières et qui a relayé la démarche. Les intercommunalités et les communes ont été régulièrement



Rencontres BMU en 2011.
©Mission Bassin Minier

le journal de la candidature

ÉVÉNEMENTS

EN 2007, LES MAIRES RENOUVELLENT LEUR SOUTIEN :

Les communes minières hissent les couleurs de la candidature

En cette année 2007, les manifestations publiques dédiées à la valorisation du patrimoine minier, font fleurir les couleurs de la candidature dans chaque commune. Lors de ces moments de rencontres, chaque maire reçoit un drapeau rouge avec ses couleurs pour faire connaître sa participation à la démarche auprès de l'Unesco.



Différentes mobilisations d'élus ©Mission Bassin Minier



Les clubs BMU et la mobilisation au sein des établissements scolaires

L'association a également souhaité associer et sensibiliser la population, résidente ou extérieure au Bassin minier, à cette candidature afin de ne pas désincarner ce patrimoine qui constitue avant tout un cadre de vie. Dès 2003, BMU a invité la population locale à constituer des clubs (une vingtaine pour environ une centaine de personnes), véritables relais de la démarche d'inscription mais aussi outils réels de valorisation patrimoniale à l'échelle d'une commune, d'un établissement scolaire. Structures autonomes, ces clubs ont rassemblé adhérents, bénévoles, particuliers, professionnels et ont réalisé des expositions, des festivités ou encore des publications... Les clubs se sont éteints quelques années après l'inscription. Un condensé de leurs soutiens et de leurs productions a été réalisé dans l'ouvrage «Passeurs de mémoire».

6



Carte des clubs BMU ©Mission Bassin Minier



Forum des clubs en 2006 au Centre historique minier de Lewarde ©Mission Bassin Minier

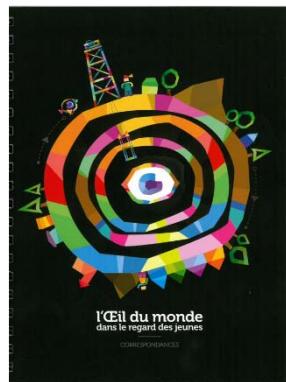
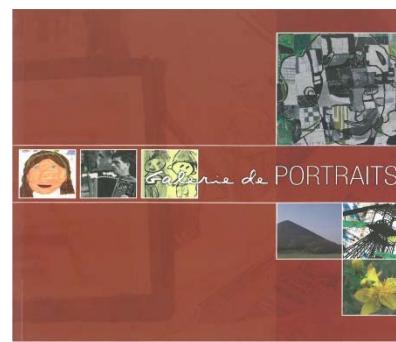


<https://www.bassinminier-patrimoine mondial.org/wp-content/uploads/2015/03/Passeurs-de-m%C3%A9moire.pdf>

En partenariat avec le CPIE-Chaîne des terrils, BMU a de même impliqué les jeunes dans la démarche de candidature notamment différents projets fédérateurs. Des interventions visant à sensibiliser des élèves ont régulièrement eu lieu dans des écoles primaires, des collèges ou des lycées sur l'ensemble du Bassin minier. Les élèves ont redécouvert leur territoire, leur histoire et leur cadre de vie. Ces découvertes ont été restituées sus diverses formes d'un carnet de voyage, notamment lors de temps forts rassemblant les établissements participant.



7



Exemples de sorties sur le terrain et de productions d'élèves ©Mission Bassin Minier

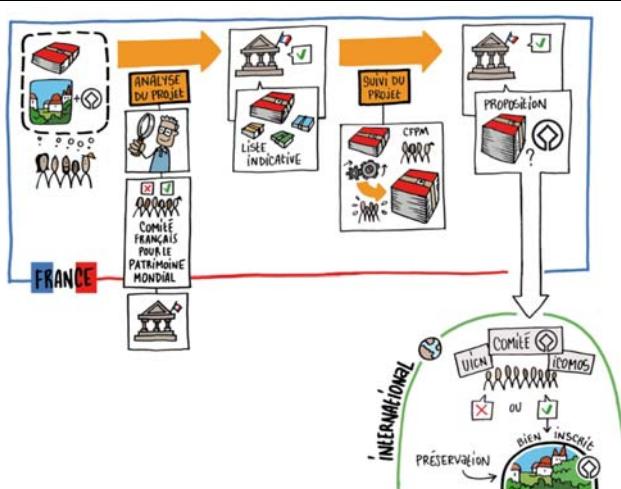
La mobilisation de la population à large échelle n'a consciemment pas été réalisée en raison du temps technique de la construction et de l'instruction de la candidature : 10 ans. Il est en effet particulièrement difficile de mobiliser toute une population et d'en entretenir l'enthousiasme dans un contexte d'attente permanent. En revanche, le dépôt du dossier de candidature par la France auprès du Centre du patrimoine mondial fut un premier signe concret en termes de communication auprès du grand public. Celui-ci fut ensuite ponctuellement sollicité jusqu'en 2012 comme à l'occasion de la Route du Louvre en 2012.



©Mission Bassin Minier

III. La candidature technique étape après étape

Contrairement aux idées reçues, une candidature au Patrimoine mondial de l'UNESCO est une procédure assez complexe dans laquelle il ne suffit pas simplement de constituer un dossier et de déclarer que tel ou tel site veut être inscrit sur la Liste. Chaque candidature franchit progressivement étape après étape et les propositions passent entre les mains de multiples techniciens et experts, tant au niveau national qu'au niveau international. Le processus prend plusieurs années et il n'est pas rare qu'à l'exemple du Bassin minier, cela prenne dix ans.



La procédure d'inscription décryptée dans le *Petit illustré du Patrimoine mondial* de l'Association des biens français du patrimoine mondial (ABFPM). <http://www.assofrance-patrimoinemondial.org/>

2002

Dans les suites de la Conférence permanente du Bassin minier et d'une étude sur la valorisation du patrimoine minier², l'Etat français inscrit sur la Liste indicative du patrimoine mondial de la France auprès du Centre du patrimoine mondial.

L'association « Bassin Minier Unesco 2005 » est créée en **septembre**.

9

Evolution du logo de la candidature

Le logo de la candidature a dû évoluer plusieurs fois. La première version incluant « 2005 » soulignait certes un enthousiasme certain mais aussi une méconnaissance des rouages d'une inscription qui techniquement ne peut se faire en deux ans. Par la suite, l'UNESCO et le Centre du patrimoine mondial ont demandé à ce que « UNESCO » soit retiré, l'UNESCO étant une organisation internationale aux multiples programmes (dont le Patrimoine mondial) dont il n'est possible de s'arroger ni le nom ni la caution³.



2003



2007



2009

2003

Lancement officiel de l'Association au Stade Bollaert le 30 **janvier**.

Elle est présidée par Jean-François CARON, maire de Loos-en-Gohelle, et soutenue par Pierre MAUROY, Ancien Premier Ministre, Président du Comité de soutien.



Lancement de l'association en présence de Jean-Paul Delevoye, ministre de la fonction publique.

©Mission Bassin Minier

² Cf. article sur la patrimonialisation de l'héritage minier dans le Nord et le Pas-de-Calais

³ C'est aussi l'une des raisons pour laquelle parler de « d'inscription à l'UNESCO », de périmètre « UNESCO » ou de Bien « UNESCO » sont des raccourcis de langage qui n'ont aucun sens.

2003-2007
10


Les contraintes d'un dossier de candidature, *Petit illustré du Patrimoine mondial* ©ABFPM
<http://www.assofrance-patrimoinemondial.org/>

Construction des fondements de la candidature

Organisation de la mobilisation

Inventaire hiérarchisé et études sur le patrimoine minier

Etudes historiques et analyse comparative

Colloques organisés sur le territoire porté à connaissance, construction collective des conditions de protection, de gestion et de valorisation du patrimoine

Montée en puissance de la mobilisation : publications, expositions, circuits de visite, événementiels

Exemples de fiches de recensement du patrimoine minier (plus de 1 200 éléments)



Construction des fondamentaux avec Louis Bergeron, historien français (EHESS), pionnier du patrimoine industriel en France et Massimo Preite, professeur italien urbanisme et paysage industriel de l'Université de Florence.
 ©Mission Bassin Minier

2007

Poursuite de la mobilisation et du travail technique

Octobre, séminaire d'experts internationaux pour qualifier la candidature à l'échelle internationale. Les experts présents, avec leur fonction de l'époque :

Massimo PREITE, professeur à l'Université de Florence, (Italie)
Stephen HUGHES, Royal Commission on the Ancient and Historical Monuments of Wales (Royaume-Uni)
Keith FALCONNER, Head of Industrial Archeology, English Heritage (Royaume-Uni)
Rainer SLOTTA, Directeur du Deutsches Bergbau-Museum de Bochum (Allemagne)
Luigi ZANGHERI, Président du Comité Scientifique International des Paysages Culturels (ICOMOS), Université de Florence (Italie)
Jean-Louis LUXEN, ancien Secrétaire général de l'ICOMOS International (Belgique)
Stuart SMITH, Secrétaire général du TICCIH (Royaume-Uni)
Alain FORTI, Conservateur général du Bois du Cazier (Belgique)
Francis MEILLIEZ, Géologue, Vice-Président de l'Université des Sciences et Technologies de Lille (France)

11



©Mission Bassin Minier

2008

1ère audition par le Comité français pour le Patrimoine mondial, composé de représentants des trois ministères (Culture, Ecologie et Affaires Etrangères) et d'experts du patrimoine et du patrimoine mondial. Ce comité national « conseille » le gouvernement sur les candidatures à présenter chaque année au Comité du patrimoine mondial.

Validation des fondements de la candidature du Bassin minier

Poursuite du travail technique et de la mobilisation

2009

Inscription de 69 sites au titre de Monuments Historiques

2e audition par le Comité français pour le Patrimoine mondial : il propose à l'unanimité le dépôt du dossier de candidature du Bassin minier pour janvier 2010 pour un examen par le Comité du patrimoine mondial en juin 2011

Finalisation de la proposition d'inscription

12

2010

Dépôt par la France de la proposition d'inscription du Bassin minier
Au Centre du patrimoine mondial le 25 janvier 2010.

Frédéric Mitterrand, ministre de la culture et de la communication, annonce la décision de proposer le Bassin minier du Nord-Pas de Calais pour son inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco.

Frédéric Mitterrand se félicite de cette candidature exceptionnelle par son sujet et son ampleur, qui, en outre, est portée avec passion et émotion par toute la population régionale. Le patrimoine de l'humanité, ce n'est pas seulement la collection des chefs d'œuvre de l'art, ce peut être aussi le témoignage du cadre de vie et de travail de l'homme, quand il est signifiant et représentatif.

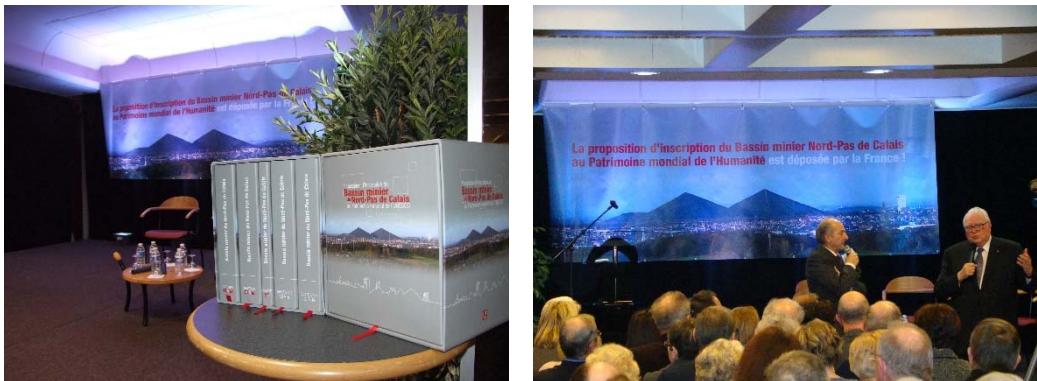
Extraits du communiqué de presse de Frédéric Mitterrand, ministre de la Culture suite au dépôt du dossier par la France.



Signature officielle du dossier par Catherine Colonna, ambassadrice, représentant permanent de la France auprès de l'Unesco.



Dépôt du dossier au Centre du patrimoine mondial
©Mission Bassin Minier



Présentation du dossier et célébration du dépôt en février au stade Bollaert.

© Hélène Decarnin

13

Expertise de terrain de la part de l'ICOMOS en septembre 2010



©Mission Bassin Minier

2011

Alors que le dossier devait être examiné à la session du Comité du patrimoine mondial en juin 2011, le gouvernement en décide autrement et choisit « à la dernière minute » de remplacer le dossier du Bassin minier par un autre dossier le **1^{er} février 2011**. Cette décision n'a aucunement été motivée par un dossier du Bassin minier qui aurait été « *inachevé* » ou « *pas suffisamment bon* » puisqu'il n'a même pas été jusqu'à être présenté pour examen par le Comité du patrimoine mondial. Ce report n'est pas une décision technique mais un choix politique.

2012

minier du Nord-Pas de Calais. Le Comité des Biens Français s'était positionné en faveur de Le Corbusier et du Bassin minier. Le gouvernement français a décidé de retenir Le Corbusier et les Causses et Cévennes.

Ni les fondements de la candidature du Bassin minier ni le dossier d'inscription déposé l'année dernière ne sont remis en cause par cette décision : le Bassin minier n'a pas été « recalé ». Son passage auprès du Comité du Patrimoine mondial a été repoussé à la session de juin 2012.



Journal de la candidature février 2011 ©Mission Bassin Minier

« La France a donc choisi, allant ainsi à l'encontre des recommandations du Comité des biens français du patrimoine mondial, de reporter l'examen de notre candidature à juin 2012. Si cela ne remet pas en cause la qualité et le bien-fondé de notre candidature, c'est une immense déception pour le Bassin minier au regard de l'énergie mobilisée et du travail accompli depuis huit ans : nous avions franchi toutes les étapes, nous étions prêts. Mais les réactions que cette décision suscite sont très encourageantes. Nous avons reçu énormément de messages de soutien d'élus, de professionnels de tous les milieux, d'habitants, de la région et d'ailleurs. Tous expriment leur sentiment d'injustice, leur solidarité dans l'adversité, leur adhésion au projet, leur enthousiasme vis-à-vis de la démarche. »

Jean-François Caron, président de BMU, janvier 2011.

Les messages de soutien affluent. Ils émanent de tous les milieux : anciens mineurs, élus de la Région Nord-Pas de Calais, professionnels de la culture, du patrimoine, du tourisme, chefs d'entreprises, milieux associatifs, universitaires, habitants... **EXTRATS**

[NOUS RESTONS BIEN SÛR PLUS QUE JAMAIS MOBILISÉS MAIS QUELLE DÉCEPTION] ... [À VOS CÔTÉS POUR CETTE ANNÉE DE PLUS] ... [ON CONTINUE LE COMBAT, CE N'EST QUE PARTIE REMISE] ... [NOUS SOMMES PROFONDÉMENT DÉÇUS, CETTE CANDIDATURE EST SANS DOUTE L'UNE DES PLUS FORTES DE SENS PAR SON ÉPAISSEUR SOCIALE, CELLE QU'AURAIT DÛ PORTER LA FRANCE SANS LA MOINDRE HÉSITATION] ... [DÉÇUS MAIS PAS VAINCUS] ... [IL NE FAUT PAS DÉSARMER ET REBONDIR TRÈS VITE POUR RESTER UNIS DANS CETTE AVENTURE] ... [NOUS N'ALLONS PAS NOUS LAISSE ABATTRE, ON REPART] ... [COURAGE, ON CONTINUE ENSEMBLE] ... [CETTE «BATAILLE» PERDUE SE TRANSFORMERA EN 2012 EN VICTOIRE POUR L'ENSEMBLE DES HABITANTS DU NORD-PAS DE CALAIS] ... [CETTE CANDIDATURE A BEAUCOUP DE SENS POUR L'HISTOIRE DE NOTRE PAYS] ... [À VOS CÔTÉS POUR QUE CETTE PROFONDE INJUSTICE DE SE REPRODUISE PAS] ... [LE COUP EST RUDE MAIS ON VA SE BATTRE, LA VICTOIRE N'EN SERA QUE PLUS BELLE !

Journal de la candidature février 2011 ©Mission Bassin Minier

En raison du report inopiné annoncé le 1^{er} février, la procédure d'examen a suivi son protocole habituel et une nouvelle expertise ICOMOS, plus courte, s'est déroulée début octobre 2011.

Le dossier de candidature n'est pas retouché d'une virgule.

2012

En février, Frédéric Mitterrand, ministre de la Culture, assure par voie de presse que le dossier du Bassin minier sera bien le seul porté par la France lors du Comité du patrimoine mondial qui se tiendra à Saint-Pétersbourg en juin 2012.

En mai, le rapport d'expertise ICOMOS donne un avis favorable à l'inscription du Bassin minier sur la Liste.

IV. L'inscription du 30 juin 2012

Property	Nord-Pas de Calais Mining Basin
Id. N°	1360
State Party	France
Criteria proposed by State Party	(ii)(iv)(vi)

ICOMOS provided its assessment of the nomination recommending the inscription.

The **Chairperson** asked if there are any objections to move to the Draft Decision.

The Draft Decision **36COM 8B.29** was adopted.

The Delegation of **France** thanked the Committee upon this inscription.

Le Bassin minier est inscrit par le Comité du patrimoine mondial à l'unanimité et en très peu de temps.

Extrait du Summary Record de la 36^e session du Comité du patrimoine mondial.

15



Film sur le moment de l'inscription à Saint-Pétersbourg le 30 juin 2012

<https://www.youtube.com/watch?v=B-SiVUhHVlc>

Discours de Jean-François Caron au Comité du patrimoine mondial

Mesdames et Messieurs les membres du Comité

Tout simplement, merci. Merci à vous pour votre vote.

Merci à tous ceux qui ont contribué pendant 10 ans à cette belle aventure.

Merci pour tous les mineurs et leurs familles !

Cette inscription, ce n'est pas un détail de notre histoire, c'est notre histoire.

Chez nous, les paysages ne sont pas faits de granit rose, de mers limpides ou de sommets aux neiges éternelles. Chez nous, l'homme a creusé, a extrait, a construit des montagnes. Et l'idée même que l'histoire des mineurs vaut celle des rois change tout.

C'est une histoire humaine construite sur des valeurs telles que le courage, la simplicité, la solidarité.

Une histoire qui a déclenché de vastes mouvements de migration et les 29 nationalités qui sont venues travailler chez nous, ont contribué à la richesse culturelle de notre territoire.

Une activité, enfin, qui a vu la naissance d'une conscience ouvrière très forte, telle que la mine l'a fait émerger dans tous les pays miniers du monde que je salue aujourd'hui.

Cette inscription élève l'ensemble des corporations minières en leur donnant fierté, dignité et confiance. Nous formons le vœu que cette reconnaissance renforce la solidarité et la coopération entre les bassins miniers du monde.

Encore merci.



L'inscription du Bassin minier sur la Liste du patrimoine mondial vécue sur le territoire et les réactions en duplex de Jean-François Caron depuis la Russie.

30 juin 2012 France 3 Nord-Pas de Calais

<https://fresques.ina.fr/memoires-de-mines/fiche-media/Mineur02026/annonce-du-classement-du-bassin-minier-a-l-unesco.html>



Célébrations au stade Bollaert en juillet 2012. ©Hélène Decarnin



Discours d'Aurélie Filippetti pour l'inscription du Bassin minier

<https://www.dailymotion.com/video/x13yn0b>

Aurélie Filippetti, ministre de la Culture, au stade Bollaert en juillet 2012.

Les photographies professionnelles et les illustrations présentées sont exclusivement utilisables dans le cadre de séances de travail en classe mais pour tout autre utilisation, en raison des droits d'auteur, elles ne sont pas cessibles à des tiers et sont soumises à autorisation.

RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES

17

	<p>Film documentaire sur la candidature et l'inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial, 52 mins.</p> <p>https://www.youtube.com/watch?v=b4s_oJkN17Y</p>
	<p>Journaux de la candidature 2006-2012</p> <p>https://www.bassinminier-patrimoine mondial.org/wp-content/uploads/2015/03/Journaux-de-la-candidature-2006-2012.pdf</p>
	<p>Rapport d'expertise ICOMOS mai 2012</p> <p>https://www.bassinminier-patrimoine mondial.org/wp-content/uploads/2017/07/Rapport-ICOMOS-franc%CC%A7ais.pdf</p>